

Défendre les sols vivants bruxellois

L'alliance nature et agriculture durable

Pour faire face aux crises climatique, sociale, énergétique et à la perte de biodiversité, **une réforme profonde des systèmes alimentaires vers la souveraineté alimentaire et la résilience, et une meilleure protection de la nature sont nécessaires**. Des engagements ont été pris à différents niveaux, du global au local, comme la loi européenne sur la restauration de la nature ou les stratégies bruxelloises Good Food et Good Soil. Malgré ce cadre, des lacunes persistent dans les textes et leur mise en œuvre, menaçant grandement ces maillons essentiels d'une ville résiliente. **Les acteurs de terrain appellent d'urgence à une meilleure protection de la nature en ville et de l'agriculture urbaine, toutes deux menacées par l'artificialisation, la pollution et la dégradation de la qualité des sols.**

Ce document rassemble des associations de protection de la nature (Natagora, CCN Vogelzang, We Are Nature, Les Ami.e.s du Chant des Cailles et le TuinersForum des Jardiniers) et des représentants de l'agriculture urbaine (la FedeAU, Le Début des Haricots, l'Agroecology Lab de l'ULB et la Mission Locale de Saint-Gilles (Biotiful)) bruxellois afin de poser un état des lieux et proposer des solutions concrètes.

1. Définitions

L'agriculture urbaine (AU)

L'agriculture urbaine telle que reprise dans ce texte désigne, d'une part, les activités de production urbaine et périurbaine sur petites surfaces, durable et de qualité, vendue en circuits-courts. Elle inclut d'autre part les projets non-productifs tels que les fermes d'animation et autres projets pédagogiques. Elle peut être professionnelle, citoyenne ou hybride. En fonction des formes qu'elle prend, l'AU favorise l'insertion, la formation et la pédagogie, la cohésion sociale, la santé et le bien-être, tout en apportant des bénéfices écologiques majeurs (biodiversité, climat, réduction des déchets). Elle produit localement et durablement, crée des emplois et contribue à la souveraineté alimentaire. Ce secteur en plein essor à Bruxelles suscite un fort intérêt des habitants. On y recense plus de 50 projets professionnels et 150 activités¹, touchant 7 % de la population en occupant seulement 0,3% du territoire, en faisant la deuxième ville la plus dynamique en AU selon le Laboratoire sur l'AU de Montréal. Avec les objectifs de la Stratégie Good Food, l'AU professionnelle a le potentiel de bénéficier à 10 à 13% des Bruxellois-es d'ici 2030, à partir de 0,6% du territoire². L'AU citoyenne, quant à elle, est aussi très présente avec environ 400 potagers recensés en 2018, couvrant près de 80ha. A cela s'ajoutent les jardins familiaux et les projets au sein des écoles, hôpitaux et entreprises.

¹ Activités de production, pépinières, transformation et restauration directe, recherche et développement, formation professionnelle, éducation et sensibilisation, aménagement d'espaces nourriciers, accompagnement, et insertion sociale et professionnelle.

² <https://www.fedeau.be/oeuvrer-pour-lau-professionnelle-analyse-des-impacts-et-besoins-de-lau-pro-a-bruxelles/>

La nature en ville

La nature et la ville sont souvent opposées. Pourtant, le développement des villes est entièrement dépendant de la nature (nourriture, matériaux, air, eau, régulation thermique...) et se développe en son sein. De la même manière, la nature a pleinement sa place en milieu urbain. La ville est un écosystème fragile et complexe où coexistent des espaces naturels spontanés et aménagés, influencés par les politiques d'urbanisme et de gestion. À Bruxelles, une grande diversité d'espaces verts existe : parcs, bois et forêts, friches, jardins, anciens sites agricoles ou industriels, certains protégés, d'autres non. Ces lieux abritent une biodiversité variable selon leur gestion et leur usage, et forment un maillage écologique essentiel à la circulation des espèces. Tout comme les espaces dédiées à l'AU, ils participent de manière cruciale à la résilience globale d'une zone urbaine (notamment dans le contexte des changements climatiques), et apportent des nombreux bienfaits : bien-être individuel et collectif, impact positif sur la santé, régulation des cycles naturels, soutien à la faune et la flore locale,....

2. Maillons essentiels d'une ville résiliente

Quand l'AU comme la nature urbaine contribuent à préserver, à restaurer les cycles naturels

Sols vivants : L'AU et la protection de la nature en ville permettent le maintien et la restauration des sols et contribuent à la préservation de la biodiversité et de certains milieux (gestion de berges, préservation de zones ouvertes, etc.). Elles rendent ainsi plus résilientes les activités humaines dépendantes de la qualité des sols, fondamentale pour notre environnement, notre économie et notre société.

Cycle de l'eau : La végétation, qu'elle soit spontanée ou cultivée (sans intrants chimiques de synthèse), joue un rôle essentiel dans le cycle de l'eau en favorisant son absorption, son infiltration dans les sols et son évapotranspiration, créant ainsi des îlots de fraîcheur en ville essentiels à la santé humaine. À l'échelle des bassins versants, le maintien de sols perméables de qualité, via l'AU et les zones naturelles, permettent la recharge des nappes, la prévention des inondations et l'amélioration de la qualité des eaux.

Enjeux socio-culturels de l'AU et la nature en ville

L'AU et la nature en ville offrent un fort potentiel éducatif, en reconnectant les citoyens aux cycles naturels, aux systèmes alimentaires et au vivant. Elles favorisent l'apprentissage, la cohésion sociale et l'inclusion, notamment à travers des projets pédagogiques ou sociaux. L'important succès des formations, bénévolats, visites, activités de sensibilisation, chantiers participatifs et événements festifs témoignent de l'importance de l'intérêt citoyen pour la nature et l'AU. Ces pratiques valorisent aussi le patrimoine culturel et les savoir-faire locaux (horticulture, apiculture, etc.), tout en intégrant des traditions issues de la diversité culturelle. Elles créent des liens symboliques entre habitants et paysages. La patrimonialisation – lorsqu'elle évolue avec les connaissances scientifiques pour accompagner des dynamiques comme le réensauvagement ou l'agriculture durable – permet de préserver ces pratiques et paysages sans les figer.

3. Quand l'un.e rend service à l'autre : dynamiques de réciprocité

L'AU et les habitats "naturels" contribuent de façon **complémentaire** au cycle de vie des espèces animales et végétales (abris, sources d'alimentation, chaînes trophiques etc.), spécialement quand elles sont géographiquement proches ou contiguës.

La façon dont nous produisons notre nourriture a un impact majeur sur l'environnement. L'AU telle que développée à Bruxelles adopte des pratiques durables respectueuses des cycles naturels et biologiques. Ces pratiques améliorent la qualité des sols et de l'eau, favorisent la biodiversité (faune et flore locales) et la gestion écologique d'espaces ouverts, et créent des zones relais écologiques dans un environnement urbain souvent minéralisé. L'agroécologie, approche globale et scientifique, en est une forme exemplaire, combinant durabilité environnementale, inclusion sociale et viabilité économique. Réciproquement, les espaces naturels en ville contribuent directement au bon déploiement de l'AU, qui s'appuie sur l'action conjointe d'un sol vivant, de la végétation alentour, de la faune, de l'eau et de l'air non pollués pour produire sainement. En retour, cette agriculture bénéficie à l'environnement et renforce ses équilibres naturels.

4. Menaces pesant sur l'AU et la nature en ville

De nombreuses menaces environnementales pèsent sur l'agriculture et la nature, comme le changement climatique, le déclin dramatique de la biodiversité ou la pollution. Ce document se concentre sur celles liées à l'affectation et à l'état des sols et de l'eau, considérées comme centrales.

4.1. Menaces liées à l'affectation des sols

La nature en ville et l'AU sont les premières victimes de l'artificialisation. La préservation d'une nature vivante et fonctionnelle en ville nécessite des espaces naturels de taille suffisante, connectés et diversifiés (forêts, zones humides, espaces ouverts). Ces zones servent d'habitats réservoirs de biodiversité, mais subissent une forte pression de l'urbanisation. Malgré les objectifs annoncés dans les plans de la Région³, la surface artificialisée à Bruxelles continue de croître, alors que plus de la moitié des sols sont imperméables⁴. De plus, sans la Forêt de Soignes, seuls 16 % du territoire régional sont repris en zones vertes et agricoles au PRAS⁵. Face à ce constat, protéger les sols pour préserver la biodiversité et soutenir l'AU devient urgent.

³ Plan Régional d'Affectation du Sol, Plan de Gestion de l'Eau, Plan Air-Climat-Energie, mais aussi stratégies Good Food et Good Soil.

⁴ <https://environnement.brussels/pro/outils-et-donnees/cartes/carte-des-surfaces-impermeables-de-la-region-de-bruxelles-capitale>

⁵ https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-56v5_FR_0.pdf

Le **PRAS** est l'outil principal de planification du territoire à Bruxelles, mais s'il protège certains espaces verts, il a aussi permis **l'imperméabilisation** de plus de la moitié (53%) du territoire. Des modifications successives ont transformé des zones naturelles en zones à bâtir, fragilisant ainsi nature et AU. En outre, le PRAS ne prend pas suffisamment en compte les cycles naturels et leurs effets (inondations, îlots de chaleur, corridors écologiques), ni les **besoins spécifiques** de l'AU (décalage entre les zones agricoles de droit et de fait, limitant la pérennité des projets). À Bruxelles, les fonctions dites "faibles" (nature, AU, logements abordables, services locaux) sont en **concurrence** avec les fonctions "fortes" jugées plus rapidement rentables (immobilier, luxe, tertiaire). Cette pression du marché crée une compétition entre usages d'intérêt public, notamment entre l'AU et la nature. La bétonisation massive et la surdensification continuent, **faute de réflexion alternative sur la manière de répondre aux besoins de la ville sans construire sur la nature**. Les résultats de l'analyse de la Situation Existante (SitEx) dans le cadre de la révision du PRAS, confirment ces constats. Ce modèle aggrave la crise écologique, sans résoudre les besoins sociaux, et nuit à la santé et au bien-être des citoyens, surtout des plus vulnérables.

4.2. Menaces liées à l'état des sols et de l'eau

À Bruxelles, les sols sont confrontés à de nombreuses menaces environnementales majeures, détériorant également les cycles de l'eau. Cinq d'entre elles sont particulièrement critiques : **l'imperméabilisation** (perte d'habitats et de surfaces cultivables, inondations, îlots de chaleur), la **pollution** (nitrates, métaux lourds, hydrocarbures, PFAS, etc.), **l'érosion** et perte de matière organique, la **compaction**, et la **perte de biodiversité souterraine**. Ces dégradations affectent gravement la capacité des sols à remplir leurs fonctions écologiques essentielles. De plus, même sans constructions, l'artificialisation continue de dégrader les sols agricoles et forestiers. En parallèle, la minéralisation des sols a impliqué la création d'un **système unitaire d'égouts** qui mêle eaux usées et eaux claires, augmentant significativement les risques **d'inondations** et de **surverses** dans le réseau hydrographique en cas d'épisodes pluvieux importants. Ce système amplifie également les problèmes en période de **sécheresse**, le réseau hydrographique étant privé des eaux pluviales déjà rares et pourtant nécessaires pour garantir un état chimique et biologique satisfaisant. Certaines mesures régionales existent pour améliorer l'état des sols et de l'eau à Bruxelles, mais elles ne sont ni suffisantes ni contraignantes.

5. Face à ces constats, que faire ? Panel de solutions concrètes pour préserver et déployer la nature en ville et l'agriculture urbaine

Postulat de base : Ne pas opposer nature et AU sur les derniers espaces verts

Il n'y a pas lieu d'opposer la préservation de la nature et le développement de l'AU, car elles sont toutes deux nécessaires à la ville, et peuvent être complémentaires sur certains espaces adaptés. Il est donc essentiel de ne pas les mettre en concurrence sur les dernières zones

non-urbanisées. Ces deux fonctions ont des besoins spécifiques qui nécessitent une planification équilibrée à l'échelle régionale. Il faut intégrer ces activités dans des dynamiques globales de préservation de l'existant, de débétonisation et de développement de nouvelles zones naturelles et agricoles. Le PRAS doit jouer un rôle clé en rééquilibrant les usages du sol au profit de fonctions faibles comme la nature et l'agriculture.

5.1. Aménagement du territoire

5.1.1. Protection de l'existant et arrêt de l'artificialisation des sols

L'urbanisation croissante à Bruxelles menace les obligations environnementales de la Région, notamment la protection de 25 % du territoire pour la biodiversité et la résilience climatique⁶. La poursuite de l'artificialisation des sols va à l'encontre des engagements pris par la Région dans le cadre de l'Accord de Paris et de la Loi climat européenne, en particulier le maintien et l'augmentation de son puits de carbone, et l'adaptation aux impacts du changement climatique. Or, la Région manque d'outils pour mesurer ce puits et définir une stratégie d'adaptation au changement climatique fondée sur la nature.

Il est donc essentiel de protéger les espaces verts existants ainsi que les activités agricoles localisées sur des terrains actuellement "à bâtir", et de prioriser l'urbanisation sur des sols déjà imperméabilisés. La rénovation et la réorganisation des logements sans emprise au sol supplémentaire doivent devenir la priorité et primer sur les nouvelles constructions. Bruxelles doit ainsi se diriger vers une « zéro artificialisation brute » plutôt que « nette ». En effet, les mécanismes de compensation ne compensent pas les pertes écologiques, ni en quantité ni en qualité, et ne peuvent dès lors pas servir de justification pour de nouvelles constructions sur les sols vivants.

Face à la pression foncière, il faut clairement identifier les zones à réaffecter et celles à préserver, ainsi que garantir la protection à long terme des espaces naturels et agricoles d'ores et déjà inscrits dans le PRAS. Les espaces naturels et terres agricoles de fait, y compris celles cultivées par des projets citoyens, doivent être reconnues comme zones vertes et terres agricoles de droit lors de la révision du PRAS. En effet, l'AU est jusqu'à présent très souvent installée en zones vertes ou - comme de nombreux sites présentant un important intérêt biologique - en zones constructibles. Un recensement précis et des prescriptions adaptées dans le PRAS sont nécessaires pour protéger et valoriser ces espaces. Il faut également garantir la transmission des fermes conventionnelles bruxelloises vers des agriculteur.ice.s aux pratiques plus agroécologiques.

5.1.2. Désartificialisation et redéploiement de la pleine terre

Afin de mener une politique de résilience face au dérèglement climatique, la Région doit s'équiper d'une stratégie de débétonisation et de revégétalisation des zones denses en manque d'espaces verts. La création de nouveaux espaces de pleine terre naturels ou agricoles permettra de diminuer la pression sur les espaces existants et de générer de nouvelles dynamiques urbaines favorables. Des outils (cartographiques, notamment) permettent déjà d'identifier les espaces prioritaires pour des actions de renaturation et d'AU, à condition d'affiner les analyses et de prendre en compte les risques de sols pollués. Cette

⁶ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401991

stratégie doit notamment être coulée dans le prochain PRAS qui devra intégrer la nouvelle donne climatique.

5.1.3. Travailler sur les connexions

Pour favoriser la biodiversité et la résilience écologique, il est essentiel de maintenir les couloirs écologiques, souvent insuffisamment protégés. Les connexions végétales doivent être intégrées à tous les niveaux de l'aménagement urbain, via la débétonnisation, la limitation des constructions, et la végétalisation. Des zones naturelles protégées, sans perturbation humaine, restent indispensables comme réservoirs de biodiversité. L'AU peut compléter les connexions en offrant des zones transitoires pour la faune, et bénéficie de la présence d'une riche biodiversité à proximité.

5.1.4. Des outils juridiques adaptés et contraignants

Le renforcement et le perfectionnement des dispositifs légaux et réglementaires de protection des espaces naturels et agricoles, de la biodiversité et du réseau hydrographique est une priorité. Les instruments juridiques actuels doivent être étendus et renforcés pour garantir une protection effective de la nature et de l'AU à Bruxelles, notamment en réduisant très fortement les possibilités de déroger aux règles de protection, en affinant les objectifs planologiques, et en leur donnant force contraignante (par exemple sur la qualité de l'eau, la préservation des sols et du puit de carbone régional, le développement de l'AU, la protection des espèces, etc.).

Il est nécessaire d'intégrer de façon contraignante les outils cartographiques environnementaux dans la planification territoriale. Le PRAS reste dominé par les fonctions fortes de la ville, et le caractère protecteur de ses prescriptions pour les fonctions faibles n'est pas suffisant. Sa révision est essentielle et doit garantir durablement la protection des espaces naturels et agricoles, définir les usages autorisés, et identifier les zones à renaturer. Une application rigoureuse du CoBAT est aussi indispensable pour évaluer les impacts environnementaux du PRAS.

Enfin, la mise en place d'un droit de préemption sur les terres agricoles et de mécanismes de régulation du marché des terres agricoles (notamment contre la spéculation) est primordiale pour la protection des terres agricoles.

5.1.5. Une meilleure cartographie

Afin de ne pas mettre l'AU et la nature en concurrence sur l'utilisation des espaces de pleine terre, des efforts de cartographie doivent être menés pour avoir une meilleure vue d'ensemble au niveau régional - au travers du PRAS - mais également en affinant la vision aux niveaux communaux et locaux. Ainsi, des études complémentaires doivent être menées pour cartographier plus finement les terres agricoles (de droit et de fait) en ce compris les jardins familiaux, potagers collectifs, les espaces verts publics et les sites à préserver pour leur valeur biologique tels que friches, bois, zones humides, etc. Ces informations permettront de prioriser le maintien ou le changement de certains statuts, ou encore de développer des seuils, quotas ou mesures de gestion.

5.2. Concertation de la société civile dans les politiques régionales

Pour contribuer à concrétiser les ambitions régionales de protection des sols vivants, d'amélioration de leurs qualité et santé, d'arrêt de l'artificialisation des sols (établies notamment dans le PRAS, le PGE, le PACE, la stratégie GoodSoil), d'augmentation de la production agricole régionale de qualité (prévue notamment dans la stratégie GoodFood), il est proposé de créer un "Comité de concertation de l'usage des sols vivants".

La région de Bruxelles-Capitale ne dispose en effet à ce jour d'aucun organe dédié à la protection de cette ressource vitale, rare, et non renouvelable, et à la facilitation de ses usages durables. Il est important d'y remédier..

Ce comité aurait pour missions principales :

- de contribuer activement à la protection des terres non-artificialisées ou renaturées,
- de clarifier ou faciliter la détermination de l'usage de ces terres,
- de favoriser un dialogue constructif et adapté à chaque situation,
- de produire des avis prenant en compte les potentiels écologiques et agricoles de chaque site,
- le cas échéant de proposer, à propos d'un site donné, un arbitrage entre les fonctions de protection de la nature, d'AU, de sensibilisation...
- d'éclairer la prise de décision en remettant ces avis en amont des décisions de modification d'usage des terres non-artificialisées.

Il devrait être composé

- de représentant-es permanents des secteurs a) de la protection de à la nature b) et de l'AU,
- de représentant-e-s projet par projet c) des riverains proches du terrain en question et d) des pouvoirs (para)publics concernés par le projet foncier en question.

Un financement dédié sera nécessaire pour garantir son bon fonctionnement et sa pérennité.

5.3. Restauration des sols et du réseau hydrographique

La restauration du réseau hydrographique, prévue dans le Plan de Gestion de l'Eau (PGE), doit être poursuivie et renforcée, notamment par la restauration de lits majeurs de cours d'eau et la préservation des zones humides.

Il est par ailleurs essentiel d'analyser les possibilités de dépolluer les sols sans les détruire. Pour se faire, davantage de recherches sur les techniques phyto- et bioremédiation sont nécessaires. Enfin, l'accompagnement des agriculteurs conventionnels dans la transition vers des pratiques sans intrants chimiques (dans le cadre de l'ordonnance « zéro pesticides) est également une étape clé pour l'amélioration de la santé humaine et de la qualité de l'eau et des sols.

Conclusion

Nous demandons donc :

- La protection des espaces de pleine terre existants et l'arrêt de l'artificialisation des sols
- La désartificialisation et redéploiement de la pleine terre, notamment dans les quartiers trop minéralisés
- Un renforcement des couloirs écologiques
- Une meilleure cartographie des espaces de pleine terre
- L'amélioration des outils descriptifs, stratégiques et de protection des espaces naturels et agricoles, et le renforcement de leurs aspects contraignants, y compris dans le PRAS.
- La création d'un comité de concertation de la société civile pour évaluer les projets fonciers sur des terres non-artificialisées
- Le renforcement des mesures de restauration des sols et du réseau hydrographique

Au vu de l'urgence de renforcer la résilience environnementale, alimentaire et climatique de la ville, prendre des mesures ambitieuses pour la protection et la restauration des espaces naturels et le renforcement de l'AU doit devenir un enjeu prioritaire des politiques publiques bruxelloises.

Signataires:

Natagora
CCN Vogelzang
We Are Nature
Les Ami.e.s du Chant des Cailles
TuinersForum des Jardiniers
La FedeAU
Le Début des Haricots
L'Agroecology Lab de l'ULB
La Mission Locale de Saint-Gilles (Biotiful)